

LES 3<sup>ÈMES</sup>  
ENTRETIENS DE LA  
FINANCE SOLIDAIRE



**- LISIBILITE ET CREDIBILITE DE LA FINANCE SOLIDAIRE: ENJEUX EUROPEENS -  
CONCLUSIONS DE L'ETUDE EUROPEENNE « FINEUROSOL »**

## Compte rendu - 11 décembre 2006

La question soulevée par ces troisièmes Entretiens de la Finance Solidaire était celle de la crédibilité et de la mesure d'impact de l'épargne solidaire dans un contexte européen.

La finance solidaire en général, et l'épargne solidaire en particulier, sont en pleine croissance dans une dizaine de pays membres de l'Union européenne. S'il ne s'agit plus aujourd'hui d'un secteur confidentiel, l'épargne solidaire fait néanmoins toujours face à un manque de visibilité aussi bien au niveau national dans les différents pays européens qu'au niveau international en tant que secteur. Pour que l'épargne solidaire se construise sur une base crédible et reconnue, il importe donc de développer, avec les acteurs de terrain, des outils qui autorisent une meilleure (re)connaissance de ce secteur.

C'est dans cette perspective d'harmonisation consensuelle que l'étude FINEUROSOL a été mise en place. Elle a permis d'établir une définition commune du *produit d'épargne solidaire*, de définir des critères et une procédure de labellisation et, enfin, d'élaborer des indicateurs de l'épargne solidaire au niveau européen. Ces résultats, consignés dans les conclusions de cette étude, ont été présentés et discutés pendant la journée, en séance plénière et au sein des ateliers.

L'étude FINEUROSOL est une démarche particulière et inédite à l'échelle communautaire qui visait à réunir les acteurs de terrain. Elle s'est, notamment, appuyée sur la démarche française de Finansol, qui fédère les institutions de finance solidaire et a mis en place un label garantissant le caractère solidaire et transparent des produits d'épargne dits *solidaires*.

Ajoutons que le contexte actuel est favorable au développement de la notion d'épargne solidaire à l'échelle européenne. Effectivement, les concepts de responsabilité sociale des entreprises, d'affaires sociales et d'égalité des chances s'insèrent peu à peu dans la stratégie européenne. La responsabilité sociale des entreprises en Europe est désormais un vaste chantier, un forum multi-acteurs comprenant aussi bien des entreprises, des syndicats et des ONG. Depuis mars 2004, la définition de l'intégration volontaire des entreprises s'aligne sur les stratégies de la croissance et de l'emploi. Ce sont les objectifs dits *de Lisbonne*.

Le pôle « Emploi » de la Commission européenne observe d'ailleurs une forte implication des entreprises dans l'économie dite *sociale*. Il est permis d'espérer que ces développements faciliteront l'extension de la finance solidaire. En ce sens, ils s'insèrent dans la démarche de l'étude FINEUROSOL.

Les questions soulevées au cours de ce débat concernent :

- le statut de l'épargne au niveau européen, malgré des contextes dissemblables ;
- l'amélioration de la visibilité et la crédibilité de la finance solidaire en Europe ;
- les limites d'une telle démarche et la manière de les repousser ;
- le moyen, pour la finance solidaire, d'influer sur les relations entre les citoyens pour un meilleur développement local.

# 1 Séquence 1 - Pourquoi et comment distinguer l'épargne solidaire de l'épargne classique ? Enjeux et contraintes d'un label européen de la finance solidaire.

L'étude FINEUROSOL, réalisée à l'initiative de Finansol, du Réseau Financement Alternatif et de la FEBEA (Fédération Européenne des Banques Ethiques et Alternatives), a été financée par la Commission européenne et menée entre janvier et décembre 2006.

Elle réunissait des organismes issus de sept Etats membres de l'UE et a permis d'y recenser les pratiques de l'épargne solidaire :

France : Finansol, Crédit coopératif ; Belgique : Réseau Financement Alternatif (RFA), CREDAL et FEBEA ; Espagne : Caixa Pollença ; Italie : Banca Etica ; Royaume-Uni : Charity Bank ; Danemark : Merkur Bank ; Allemagne : Bank für Sozialwirtschaft.

## 1.1 Résultats de l'étude FINEUROSOL

### Quelle définition de la finance solidaire en Europe ? Influence des traditions nationales.

Les définitions de la finance solidaire sont variables car chaque Etat a connu des évolutions historiques et culturelles différentes : des mouvements sociaux ou religieux ont marqué des pays comme l'Italie et l'Espagne, les pays scandinaves ont, quant à eux, développé une plus grande sensibilité aux questions écologiques, etc. Aussi les champs de la finance solidaire en Europe ont-ils été dessinés en fonction de ces contextes spécifiques à chaque pays. La terminologie utilisée varie également : les Anglais et les Allemands parlent de *finance sociale*, les Italiens de *finance éthique*, les Français de *finance solidaire*,...

D'autre part, les réseaux nationaux de l'épargne solidaire sont plus ou moins denses en fonction de l'ancienneté du mouvement et, surtout, en fonction du pouvoir de négociation des acteurs avec les pouvoirs publics. En France, les fonds d'épargne salariale solidaires furent reconnus légalement en 2002 à la suite du travail de lobbying de Finansol. Ceci a permis d'augmenter de façon considérable le nombre d'épargnants solidaires et l'encours de cette épargne.

La finance solidaire est avant tout une finance de proximité et l'étude FINEUROSOL témoigne de l'accord unanime des acteurs européens sur un point essentiel : la finalité de la finance solidaire réside dans une plus-value sociale et non pas dans une plus-value économique.

### Objectifs de cette étude

Lorsqu'un épargnant décide de placer son argent, il doit avoir la possibilité de choisir ses produits d'épargne. Face aux multiples possibilités de placements, la distinction des produits d'épargne par un label qui garantit le respect de critères reconnus aux niveaux national et international permet une meilleure lisibilité du marché. Aussi,

lors de l'étude FINEUROSOL, il est apparu nécessaire de définir et de caractériser de manière commune cette forme d'épargne.

La labellisation des produits d'épargne sera établie sur la base des critères listés ci-dessous, définis au cours de l'année 2006 dans le cadre de l'étude FINEUROSOL.

### **Les critères de labellisation des produits d'épargne**

Le label européen d'épargne solidaire ne consacrera que des produits d'épargne (produits d'investissement ou de dépôt d'épargne). Les services de prêts sont écartés, tels que les cartes de crédit qui, bien qu'elles offrent une facilité de paiement au détenteur, présentent un risque en matière d'endettement, voire de surendettement.

Le produit vise à favoriser la cohésion sociale. Il doit donc soit répondre à des besoins de financement réels, soit faciliter le financement de projets qui ne trouvent pas de fonds dans le circuit classique. La finalité du produit sera d'humaniser au maximum l'économie et de financer l'action sociale, la santé, le sport et les plus démunis, de favoriser le développement de quartiers défavorisés, garantir la défense des droits de l'Homme, promouvoir la culture, l'éducation, l'environnement et la coopération Nord/Sud.

Dans tous les cas, les fonds sont utilisés de manière responsable.

Deux mécanismes de solidarité existent : un premier mécanisme portant sur le capital, un deuxième mécanisme portant sur le revenu de l'épargne. Une partie de l'épargne va financer directement l'économie sociale et solidaire, soit parce que l'épargnant investit ou fait don de ses intérêts et/ou plus-values, soit parce que le promoteur cède une partie de ses frais d'entrée ou de gestion.

Le produit doit s'inscrire dans une démarche socialement responsable, les projets soutenus répondant à une préoccupation sociale et/ou environnementale.

Il faut qu'il y ait transparence totale à l'égard du souscripteur, une disponibilité des informations pour l'épargnant. L'un doit pouvoir connaître les caractéristiques légales et financières de son produit d'investissement, l'autre doit pouvoir être assuré du caractère solidaire du produit de dépôt d'épargne qu'il a choisi.

Un correspondant spécialisé en produits labellisés devra être désigné au sein de l'organisme gestionnaire du label pour venir en aide et éclairer les épargnants sur l'utilisation et la destination de leur argent. La traçabilité est essentielle : la justification de l'utilisation des fonds est nécessaire, notamment grâce à une liste des entreprises financées et de leur objet social qui serait mise à la disposition des épargnants.

Les frais relatifs au produit labellisé doivent refléter une structure de coût réelle, qui suive les pratiques habituelles : en phase avec le marché.

## **La procédure de labellisation des produits d'épargne :**

L'idée est de créer une structure propriétaire du label, qui sera appuyée par deux comités : le Comité du label et le Comité consultatif.

Le Comité du label jouira d'une indépendance complète lors de ses prises de décision. Il sera composé d'experts de la finance solidaire représentant chacun des pays déposant une candidature. De cette manière, les experts seront compétents pour statuer sur les dossiers. Ce comité aura aussi pour objet de contrôler régulièrement le respect des critères, une fois que les produits d'épargne auront été labellisés.

Le Comité consultatif, composé d'organismes européens représentant soit les gestionnaires de produits d'épargne, soit les épargnants ou encore les acteurs de terrain, aura la possibilité de soumettre un avis au Comité du label. En aucun cas ce comité consultatif ne pourra statuer sur la décision d'une labellisation, sur la modification des critères de labellisation ou autre procédure.

La labellisation de produits d'épargne solidaire entrainera une communication médiatique. En revanche, le label n'ayant pas vocation à pointer les produits ne correspondant pas aux critères cités plus haut, lorsque la candidature d'un produit sera rejetée, cette décision ne fera l'objet d'aucune communication publique.

## **1.2 Réflexions des intervenants**

Bien que les critères présentés soient l'aboutissement d'un consensus entre les différents acteurs de plusieurs pays, la labellisation proposée reste significative et n'est pas trop permissive. Les niveaux de l'affectation de l'épargne sont larges mais les critères restent stricts.

L'utilité du développement de la finance solidaire s'illustre par l'exemple des fermes biologiques au Danemark. Ces fermes n'étaient pas considérées comme ayant une activité rentable et ne trouvaient pas de financements dans les banques traditionnelles. Ce sont les banques alternatives qui se sont engagées et qui ont pris des risques, dans une perspective de plus-value autre que financière. Elles ont finalement révélé le potentiel de ces entités, devenues aujourd'hui des sociétés dont la base est solide.

*Les projets financés par l'épargne solidaire sont-ils destinés à ne jamais être rentables ?*

L'épargnant est au centre de la finance solidaire. Sa démarche est volontaire et citoyenne. Elle n'est, de ce fait, pas automatiquement influencée par la rentabilité économique du placement : c'est principalement le bienfait social et collectif qui est recherché. L'acte d'épargne solidaire est un geste engagé. A l'analyse des résultats, nous remarquons que l'aspect qualitatif engendré par la finance solidaire n'est ni calculé ni chiffré, à l'inverse des retombées quantitatives qui apparaissent dans les bilans des entreprises solidaires. Il faut donc éviter de comparer la rentabilité des financements solidaires à la rentabilité des circuits financiers classiques, les finalités visées et atteintes étant différentes.

### *Comment l'épargne solidaire est-elle perçue et accueillie par le public européen?*

Les diverses études visant à estimer la notoriété de l'épargne solidaire montrent que le public est plutôt réceptif aux messages véhiculés et aux valeurs soutenues par le secteur. Lors de ces enquêtes, une grande majorité des sondés semble prête à souscrire à ce genre de produits d'épargne. Cependant le nombre réel d'épargnants solidaire reste limité. Ceci peut s'expliquer par un sentiment collectif assez pessimiste concernant l'avenir, notamment une forte impression d'appauvrissement général. De plus, les divers scandales financiers, le manque de transparence sur l'utilisation des fonds et autres faits de l'actualité renforcent le manque de confiance du public envers la finance.

En revanche, les actions citoyennes de consommation responsable se développent dans plusieurs pays européens. La création d'un label et d'indicateurs internationaux pour les produits d'épargne solidaire répondra au besoin de rassurer les souscripteurs potentiels. Mais pour rendre l'offre d'épargne solidaire plus visible et lisible, il est indispensable d'obtenir le soutien des conseillers clientèle des banques proposant ces produits, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La mauvaise connaissance des fonctionnements financiers, la naïveté parfois, le désir de bonne action ou tout autre raisonnement poussent certains épargnants à vouloir allier grande rentabilité économique à solidarité. L'expression « le cœur à gauche et le portefeuille à droite » illustre bien ce raisonnement. Il est important pour les acteurs de l'économie solidaire de trouver les manières de réagir face à cet état d'esprit, de stimuler la responsabilité des citoyens tant au niveau de leur consommation qu'au niveau de la production et, ainsi, de dépasser la simple démarche caritative. Il est aussi nécessaire de s'approprier l'effet de levier créé par la finance solidaire dans la réalisation finale des projets.

Il existe un vaste domaine non exploré dans le champ de la solidarité en Europe du Sud. Les pays les plus pauvres ont connu de nombreuses expériences en matière d'investissement de proximité et en matière de solidarité. Il en ressort, en conclusion, que le microcrédit, s'il apporte certaines solutions, montre son insuffisance au quotidien et ses limites dans la résolution des problèmes sociaux à long terme.

La définition de l'épargne solidaire est une question délicate car en anglais le mot *solidarity* ne correspond pas à la solidarité et, comme cela a été expliqué, la terminologie utilisée varie d'un pays à l'autre. Au-delà de la définition du terme c'est l'action et le contenu des projets financés qui importent. Il faut sortir du théorique pour passer à la pratique, le bien-être collectif sera atteint en finançant des actions concrètes. Les citoyens eux-mêmes doivent s'approprier le concept de finance solidaire.

### *Quelques propositions de développement...*

L'expérience du Québec nous enseigne qu'il est nécessaire de créer un réseau d'instruments qui seraient spécifiques aux problèmes du territoire concerné. La dynamique territoriale est primordiale et la finance solidaire doit s'ancrer dans cette dimension. Une fois ce cadre défini, les territoires doivent interagir pour s'enrichir des expériences des uns et des autres.

Le développement d'un véritable mouvement ou d'une culture de la finance solidaire ouvrirait des perspectives de réelle indépendance en matière de recherche de fonds

et de fonctionnement. Cela permettrait aussi une meilleure visibilité. C'est une nouvelle fois en créant et consolidant des réseaux de distribution et de communications spécifiques que nous atteindrons ce but.

Le label ici présenté est basé sur un référentiel commun permettant de fédérer l'ensemble des organismes du secteur. Les acteurs de 7 pays, aux réalités différentes, se reconnaissent dans cette démarche et désirent travailler en réseau.

Le label permettra également d'engager un discours pédagogique auprès du grand public pour expliquer le fonctionnement des circuits financiers solidaires, ses complémentarités ou, parfois, ses oppositions avec l'épargne classiques. Cette dimension éducative est primordiale car, de manière générale, la finance est peu expliquée au public. Par conséquent, le développement de la finance solidaire qui est plus complexe encore, n'est pas à la portée de tous. Cependant, son caractère plus humain et citoyen la rend plus attractive pour des institutions privées, des entreprises désireuses d'engager une démarche socialement responsable.

Ce renforcement de la lisibilité est un préalable à une plus forte implication des collectivités locales et, plus largement, des Etats et de l'Union européenne. Un effort sur le lobbying, avec des outils de mesure essentiels pour les particuliers en ce qui concerne la mesure des impacts mais aussi pour les institutions financières solidaires qui inspireront plus confiance aux épargnants potentiels.

### **1.3 Réponses aux questions du public**

#### *Quelles applications concrètes attendre à la suite de l'étude FINEUROSOL ?*

L'année 2006 a permis la mise en place de l'étude et la présentation des conclusions au cours de ces troisièmes Entretiens de la Finance Solidaire. Elle aura été l'occasion, pour différents acteurs de se rencontrer et de mieux connaître les enjeux des uns et des autres et de définir ainsi de manière commune un label d'épargne solidaire. 2007 sera l'année de la mise en application : dans un premier temps il faudra créer la structure propriétaire du label et assurer son fonctionnement, définir sa stratégie et sa viabilité financière. Il faudra, dans le même temps, former le Comité du label puis mettre en place le Comité consultatif. Ensuite viendra la phase de labellisation. Sur la base de l'état des lieux réalisé, nous estimons aujourd'hui à 200 le nombre de produits d'épargne européens qui seraient labellisables d'ici à la fin 2007.

#### *Le label sera-t-il conforme au droit de la concurrence ? Les banques accepteront-elles que d'autres acteurs travaillent différemment ?*

En France, le label Finansol qui existe depuis 9 ans, identifie une large palette de produits d'épargne solidaire. Le nombre de produits en développement vers une solidarité telle que définie par le label est en pleine croissance. Les gestionnaires de ces produits d'épargne sont aussi bien des organisations financières classiques que des institutions financières solidaires, et le nombre global des gestionnaires a crû de manière significative ces dernières années. Pour ces raisons, nous observons une grande diversité de produits répondant aux critères du label Finansol, chacun ayant ses spécificités. Le droit de la concurrence est bien respecté étant donné que les systèmes normatifs sont très différents. Les organismes se concurrencent entre eux

selon les règles applicables en Europe et, donc, en toute légalité. Le label n'est pas en contradiction avec cette réglementation de la concurrence, il apporte seulement une distinction aux produits d'épargne ayant des engagements spécifiques. De cette manière, il permet d'orienter convenablement les épargnants qui ont une sensibilité solidaire. En aucun cas les discours d'impuissance ou encore les arguments de vide juridique ne doivent arrêter nos réflexions et avancements.

### *Quelle transparence sur le fonctionnement de l'épargne ?*

Différents exemples dans l'histoire de la Bourse ont prouvé que les épargnants n'ont pas réellement connaissance ou conscience des conditions de rémunération des placements. Nombreux sont ceux qui n'ont pas compris que la rémunération était liée aux performances du marché. Il y a donc un effort supplémentaire à fournir pour que nous soyons cohérents jusqu'au bout avec les valeurs que nous prônons et donc pour informer pédagogiquement les épargnants des conditions de rémunération de leurs placements. L'utopie d'un changement de la finance est celle d'un grand nombre d'institutions financières solidaires. Aujourd'hui cette finance solidaire sort de sa confidentialité puisque des banques classiques se lancent sur le marché, bien que timidement pour l'instant.

### *Quelles gouvernance et régulation des acteurs de la finance solidaire en Europe ?*

Dans le cadre de l'étude FINEUROSOL les pays latins, anglo-saxons et scandinaves ont été analysés. Il existe de grandes disparités mais, encore une fois, l'objet de l'étude était de pointer toutes les pratiques et réflexions communes pour amorcer l'harmonisation du secteur : nous avons constaté que tous les pays analysés, même sur des marchés très locaux, ont des mécanismes de solidarité sur les revenus et sur les encours.

L'approche anglo-saxonne qui met en place des indices prenant en compte des critères de développement humain est à considérer comme parallèle à celle du label européen.

## 2 Séquence 2 - Comment mesurer l'efficacité des circuits financiers solidaires ?

La création d'indicateurs européens de l'épargne solidaire pour rendre le marché plus clair est louable mais doit être mesurée en termes d'efficacité. Il faut prévoir de constater et analyser l'évolution de ce marché de façon régulière. Quels outils peuvent être utilisés ?

### 2.1 Résultats de l'étude FINEUROSOL

La première étape était d'établir le constat de départ. C'est ce par quoi Finansol et le Réseau Financement Alternatif ont commencé respectivement en France et en Belgique, en se basant sur l'existant et en compilant les données récoltées sur le volume de l'épargne. Par la suite ces organismes ont structuré les informations afin de les communiquer aux épargnants.

Pour répondre au besoin d'information des épargnants et, plus largement, du public, une série d'indicateurs a été définie. Ces indicateurs ne serviront à mesurer que les données relatives aux produits qui auront été labellisés.

Le nombre de données collectées sera limité dans un premier temps aux indicateurs de base suivants :

- 3 indicateurs concernant l'encours de l'épargne : global, par type de produit et par type de mécanisme de solidarité ;
- le montant l'épargne solidaire utilisée *in fine* en financement solidaire ;
- la répartition des domaines financés par l'épargne solidaire ;
- 2 indicateurs concernant les produits solidaires : le nombre de produits proposés et le nombre de souscriptions à des produits d'épargne solidaire. Précisons que le nombre d'épargnants ne pourra pas être mesuré précisément étant donné qu'un épargnant peut souscrire à plusieurs produits et qu'il est très difficile de recouper ces informations.

Ces indicateurs quantitatifs seront par la suite affinés et complétés dès lors que les informations disponibles seront harmonisées.

Il est également important de ne pas se cantonner aux aspects quantitatifs du secteur, aussi sera-t-il nécessaire, dans un futur proche, d'élargir l'analyse grâce à des indicateurs qualitatifs. Les impacts sociaux de l'épargne solidaire pourront être mesurés par certains effets comme le nombre d'emplois créés, le nombre de projets environnementaux financés,...

Les organismes financiers solidaires présents en Europe ne sont pas tous d'accord avec les indicateurs retenus dans les conclusions de l'étude FINEUROSOL. L'essentiel était toutefois de créer le premier cadre, clair et commun à un certain nombre d'acteurs, pour ensuite aller de l'avant. A l'utilisation, les indicateurs pourront être adaptés au développement et aux besoins du secteur.

## 2.2 Réflexions des intervenants

Dans les pays d'Europe de l'Est tels que la Roumanie ou la Croatie, la confusion entre communisme et finance solidaire est un frein au développement de cette dernière. Les acteurs de ces pays remarquent que l'utilisation du terme *coopérative* provoque des réactions négatives. Pourtant plusieurs initiatives en Pologne ou en Slovaquie encouragent la démarche solidaire telle que nous l'entendons dans les pays d'Europe de l'Ouest. Ce sont les acteurs de terrain qui doivent créer leurs propres opportunités et donc, pour cela, il leur est essentiel de définir le cadre législatif favorable au développement de la finance solidaire dans leur pays d'action. La difficulté réside aussi dans le fait que certains mouvements sont « anti-solidaires ». Par exemple, la microfinance dans certains pays n'a absolument pas prouvé son efficacité et, dans d'autres cas, le commerce équitable par exemple, détruit certains marchés locaux. Des arguments similaires pourraient freiner la progression de la finance solidaire si l'on n'insiste pas sur l'efficacité des précédentes expériences avec des chiffres à l'appui et des projets moteurs. Des relais prouvant l'utilité sociale de telles pratiques seraient de mise pour une croissance certaine.

En Europe orientale la société civile a été détruite par le communisme. Pour une implantation de la finance solidaire dans cette région, il faut recréer tout un système social adapté à la situation actuelle. La majorité des investissements en Europe orientale proviennent des USA, par conséquent il s'y développe cette vision américaine de la société civile selon laquelle il y a un besoin d'entreprises fortes qui génèrent des profits.

Une réelle faiblesse des études et des mesures d'impact subsiste. C'est le résultat d'un manque de méthodologie. En France, les raisons invoquées sont le cadrage réglementé des entreprises solidaires qui démontre qu'il n'y a pas de réelle volonté pour mesurer l'impact social des actions menées.

Certains opérateurs de la microfinance remarquent que les outils d'évaluation valables dans les institutions de microfinance dans les pays du Sud, seraient applicables en France en les aménageant pour plus d'opérationnalité. Une idée intéressante serait d'appliquer le même vocabulaire et les mêmes outils dans l'ensemble du secteur, de cette manière, le consensus serait révélé de fait !

Toutes les démarches d'évaluation posent des problèmes, aussi bien au sein de notre secteur que dans la finance publique, dans le calcul du PIB d'un pays,... L'avis général est de compiler l'existant puis de l'enrichir avec des indicateurs de bien-être social.

Il faut partir de choses simples. FINEUROSOL tire ses conclusions du consensus et de ce qui rapproche les membres en matière d'épargne solidaire.

## 2.3 Réponses aux questions et remarques du public

La démarche manque de pertinence car même en France, où le secteur est bien structuré, les institutions financières solidaires souffrent d'un manque de données nationales. La collecte et mise en place d'indicateurs est un processus très long au niveau national. Le public émet donc des doutes quant à la réussite d'un tel projet à l'échelle européenne. Les plus sceptiques proposent de revoir les mécanismes à un

niveau national avant d'avoir des ambitions communautaires. En cas contraire, ils soulèvent le risque de retard dans la démarche et l'apparition de problèmes qui n'auraient pas été envisagés au départ.

D'un autre côté certains membres du public estiment que les indicateurs présentés ce jour manquent d'ambition et sont insuffisants pour analyser de manière critique la situation du secteur.

Pour les plus militants, l'objectif global de la finance solidaire est de changer les manières de penser ou de consommer. Aussi semble-t-il dangereux de faire appel aux circuits de distribution classique pour de l'épargne solidaire, notamment à cause du besoin de transparence exprimé par le secteur. Si les banques ne sont pas transparentes sur leurs modes de fonctionnement, comment garantir à l'épargnant une transparence de l'utilisation de ses placements ?

La nécessité de mettre en place des indicateurs sociaux est soulevée. En effet, les bailleurs de fonds interrogent très souvent les acteurs financiers solidaires sur l'efficacité sociale de la microfinance.

Précisons que la base de données générale sera un fondement utile pour l'Europe de l'épargne solidaire. *A posteriori* elle comprendra des indicateurs de l'épargne solidaire quantitatifs et qualitatifs. En parallèle, nous pouvons imaginer l'émergence de structures garantissant la transparence des institutions financières solidaires et autres banques et gestionnaires.

Pour transformer la société dans laquelle nous vivons, il faut d'abord passer par le développement de l'épargne solidaire en Europe et donc la rendre lisible par des données chiffrées.

#### *Quelles applications concrètes attendre dans le prolongement de l'étude ?*

L'année 2006 aura été l'occasion comme précisé plus avant, de définir un label d'épargne solidaire européen mais aussi de développer de manière commune des indicateurs. 2007 sera l'année de la mise en application de ces grands principes : une fois la structure propriétaire du label créée il faudra réaliser et gérer la base de données. Une première publication chiffrée est envisagée pour 2008, ce qui entraîne, en plus de la création de la base de données, la définition de la méthode de calcul et d'analyse.



### 3 - Conclusions de la matinée

L'idée de cette étude était de répondre à des questions qui se posaient souvent dans les pays européens. L'évocation du label Finansol lors des divers déplacements de l'association suscitait des réactions positives. Le Réseau Financement Alternatif disposant d'outils de mesures du secteur financier solidaire similaires, l'idée d'un rapprochement éventuel a germé. Aussi, l'opération menée avait le souci d'ouvrir ce rapprochement et de développer des outils semblables avec d'autres partenaires européens.

Cette étude a donc permis d'identifier les partenaires solidaires et les réactions ont été très rapides de la part des bailleurs de fonds tels que la Commission européenne. Malgré un temps limité accordé pour la réalisation de l'étude, les résultats définissant l'architecture du label européen et d'une base données encouragent l'établissement d'un référentiel commun.

En 2007 il sera question de la mise en œuvre pratique de ces outils et de l'ouverture progressive à d'autres partenaires qui auront bien évidemment chacun des réalités différentes mais une même envie d'agir !

Il n'est pas facile de faire connaître ses idées, de développer une identité commune qui place l'Homme au centre de l'activité économique. La clarté du discours que nous tiendrons, notamment à propos du label, sera essentielle pour réussir à faire passer ce message à tout un chacun.

L'enjeu du label est là : construire un référentiel commun qui permette de travailler en réseau. La fonction pédagogique envers le public sera ardue s'il n'existe pas de base commune. Cette pédagogie déterminera le niveau de confiance que les épargnants peuvent accorder à l'épargne solidaire grâce à un circuit court et transparent entre l'épargnant et le bénéficiaire.

FINEUROSOL se veut de répondre aux interrogations des épargnants : où va l'argent ? Quel produit choisir ? Quelle est l'affectation de l'épargne ? Elle a vocation également à répondre aux interrogations des acteurs du secteur : comment mutualiser les risques ? Comment mesurer mes performances et sur quelle base ? Quelles sont les performances sociales de mon action au niveau local ?

Fineurosol s'est construite sur le modèle de la FEBEA, qui comprend 24 institutions désireuses de se regrouper pour avoir plus de poids tout en gardant les spécificités de chacun. Le dénominateur commun, c'est la rencontre et l'échange d'idées. Le problème de la visibilité de la finance solidaire rendait nécessaire la création d'une base de données avec des indicateurs synthétiques.

Le pragmatisme de la démarche a été fortement salué car il permet d'avancer petit à petit, en s'appuyant sur des expériences nationales réussies. Un partage d'est en ouest fait partie des objectifs du millénaire pour travailler sur des sujets solidaires.



## 4 Synthèse des ateliers

### 4.1 L'accompagnement au centre de la Finance Solidaire

L'accompagnement est un facteur de succès dans la conduite de projets solidaires. Pourtant les participants à l'atelier ont mis l'accent sur la relative faiblesse de cet accompagnement et se sont interrogés sur la manière de revaloriser cet accompagnement malgré son coût élevé.

Il faudrait tout d'abord se recentrer sur la qualité de l'accompagnement pour chaque projet plutôt que sur le nombre de projets financés. Il faut donc tabler sur le capital humain des organismes financiers solidaires en ayant recours aussi bien à des généralistes qu'à des spécialistes, c'est-à-dire utiliser des ressources humaines variées aussi bien bénévoles que salariées. C'est la bonne articulation de ces deux ressources qui déterminera le succès de l'accompagnement, tout est question de compétences et de dynamique. Il semble nécessaire de mobiliser également d'autres énergies : toutes les parties prenantes doivent s'impliquer dans le projet. Le recours systématique au mécénat pour les porteurs de projets ouvre de nouvelles perspectives.

En outre, le coût de la ressource bénévole n'est pas nul. En effet, ces derniers sont recrutés, formés et suivis dans leurs actions au quotidien, ce qui représente un coût pour la structure. Une rémunération immatérielle est aussi nécessaire, la reconnaissance du bénévole étant essentielle pour récompenser son action. Les participants de l'atelier ont surtout fait allusion à des allègements fiscaux.

Une piste de développement évoquée quant au coût de la création d'un réseau de bénévoles efficace est de conjuguer les actions de recrutement pour l'ensemble des acteurs du secteur de la finance solidaire. Encore une fois, nous remarquons donc le désir d'unir les forces pour avancer ensemble vers un meilleur fonctionnement.

Enfin, l'accompagnement doit être mesuré en matière de résultats et d'effets positifs apportés à la démarche. L'évaluation à tous les stades du projet est le fil directeur pour capitaliser les expériences positives. A suivre au niveau de la mise en place d'indicateurs qualitatifs...

### 4.2 Mise en place d'indicateurs européens

Comme cela a été évoqué en séance plénière, la connaissance de l'épargne solidaire doit impérativement être développée, l'évaluation des résultats aussi bien quantitatifs (performance des produits d'épargne solidaire, nombre de projets créés,...) que qualitatifs (rentabilité et innovation sociale, développement humain,...) est primordiale. Lors de cet atelier portant le champ de réflexion sur les indicateurs à dimension européenne six points ont été soulevés :

1. Le périmètre de la solidarité a été accepté par l'ensemble des acteurs concernés par l'étude. Le consensus a été atteint malgré des différences relativement profondes dans l'environnement économique, social et culturel et de droit humain des 7 pays participants.

2. Il est vital de s'accorder sur une terminologie précise, reconnue de tous, des indicateurs financiers quantitatifs pour créer un référentiel commun de l'épargne solidaire.
3. La création d'un indicateur permettant de mesurer le risque pris serait souhaitable. En effet, les participants rappellent que le risque de marché pour l'épargnant existe, même dans le secteur de la solidarité. Un travail d'information sur la différence entre produits de partage et d'investissement aiderait plus sûrement l'épargnant à faire la part des choses.
4. Les indicateurs de volume ne suffisent pas à une plus grande visibilité de la finance solidaire pour l'épargnant. Il est souligné que la base de données mentionnée par l'étude FINEUROSOL devra prévoir une série d'indicateurs sur le rendement de chaque produit ou quelle part des fonds récoltés est réellement allouée au financement de projets solidaires.
5. La mesure des impacts sur le public cible soulève à nouveau le problème de l'évaluation. Cette récolte de données qualitatives est lourde mais s'imposera d'elle-même dès la mise en œuvre pratique de l'étude.
6. Enfin un lobbying efficace et l'appui d'un partenaire financier (en vue du soutien de la Commission européenne au projet FINEUROSOL) sont primordiaux pour un bon fonctionnement de la future structure responsable de la collecte des données mais également des structures satellites associées.

### **4.3 Réflexions autour d'une communication pédagogique efficace**

L'échange d'expériences et de bonnes pratiques d'institutions financières solidaires et de banques a permis de constater que, pour une meilleure visibilité et lisibilité de l'épargne solidaire, il est indispensable de :

- rendre la terminologie de l'épargne solidaire plus accessible au grand public ;
- recourir à des termes-clés tels que : proximité, réponse aux besoins des acteurs et bénéficiaires, cohérence du secteur ;
- choisir entre communication et information, les deux étant très différents ;
- communiquer de manière simple mais pas simpliste ;
- cibler le grand public mais également les grands réseaux bancaires, qui seront un relais ;
- se doter des facteurs clés de succès : gain en notoriété, voire un début de positionnement du secteur.

### *Quelle méthode adopter pour informer pédagogiquement ?*

Le but de cette démarche est de réduire le chemin entre l'information et l'action, tout en rendant l'offre des produits financiers solidaires plus attractive.

Pour cela, le message doit être clair. La forme de communication peut être, au choix, de la sensibilisation (Semaine de l'Épargne Solidaire, Finansol - France) ou de la recherche de réaction citoyenne (Campagne « Mon argent... sans scrupule ? », Réseau Financement Alternatif - Belgique).

Les canaux de diffusion de l'information seraient : Internet avec des plateformes virtuelles d'information sur la finance solidaire, des relations-presse continues, un travail avec les réseaux d'informations existants pour garantir l'effet « ricochet ».

La fréquence du message doit être régulière : il doit être répété tout en gardant sa pertinence, s'inscrire dans la durée. Le contenu du message doit insister tout particulièrement sur l'utilité de l'épargne et plus précisément sur les bénéfices tant personnels (ceux des épargnants) que collectifs (gain de bien-être social).

Un travail de fond semble primordial avec les grands réseaux bancaires : sensibilisation des conseillers clientèle et éventuelle formation sur ces produits particuliers et solidaires.

## **4.4 Rôle des pouvoirs publics dans le développement de la Finance Solidaire européenne**

Un tour d'horizon des spécificités légales dans différents pays tels que la Belgique, l'Italie et la France ont permis de mesurer l'implication des pouvoirs publics dans le développement de la finance solidaire.

Le rôle des pouvoirs publics est primordial, les exemples suivants montrent que l'on peut collectivement aller encore plus loin :

- assouplissement de réglementations : aménagement de lois bancaires pour des institutions financières solidaires, ce fut le cas pour la Charity Bank au Royaume-Uni et l'ADIE en France ;
- allocation de fonds publics : financement de l'économie sociale belge par l'émission d'obligations et création d'un fonds de cohésion sociale en France ;
- encouragement législatif du secteur de la finance solidaire : loi Fabius et Fillon en 2001 et 2003 en France, qui orientent une partie de l'épargne salariale vers l'épargne solidaire ;
- implication conjointe des collectivités locales : aide à une sensibilisation sur la finance solidaire avec les Semaines de l'Épargne Solidaire organisées par Finansol, aide à la création d'entreprises solidaires par le biais de garanties ou de participation en capital en région Nord-Pas-de-Calais (France).

Des précisions de terminologie ont été apportées sur les entreprises sociales en France. Ce sont aussi bien des associations que des sociétés de diverses formes,

dont l'activité permet la production de biens et services permettant l'émergence de solutions innovantes aux problèmes d'exclusion et de chômage. Elles œuvrent pour une plus forte cohésion sociale. Sur cette base, l'action des pouvoirs publics est cruciale pour le développement du secteur :

- incitation des épargnants, notamment grâce à des allègements fiscaux ;
- incitation des porteurs de projets par un effort de communication supplémentaire de la part des pouvoirs publics ou collectivités ;
- assouplissement de certaines réglementations pour les institutions financières solidaires (comme le ratio d'emprise qui limite l'investissement des OPCVM sur une seule valeur);
- appel à des fonds publics dédiés plus conséquents ;
- soutiens logistiques et financiers pour plus d'efficacité du secteur, comme le financement de l'étude FINEUROSOL par la Commission européenne.

#### **4.5 Quelle coopération européenne pour le microcrédit Nord-Sud ?**

Des problématiques similaires à ce qui a été évoqué touchent des institutions de microfinance. Cet atelier s'est efforcé de répondre à certaines de ces interrogations courantes et a été l'occasion de soulever les problèmes d'efficacité.

Divers obstacles freinent l'activité des institutions de microfinance, cet atelier ne sera pas l'occasion de trouver des solutions à toutes ces problématiques : manque de petites et moyennes entreprises dans les pays pauvres, risque de change, difficulté d'évaluation des impacts, limites de l'utilité du microcrédit, besoin de financements complémentaires, taille critique des organismes du Nord qui veulent investir au Sud, ou encore préfinancement des campagnes.

Les participants se sont principalement penchés sur le problème de la garantie : le risque de change dont souffrent les circuits de microfinance ne doit pas être supporté par les coopératives ni par les bailleurs. Il est pour cela nécessaire d'imaginer une structure européenne qui garantirait ce risque, par exemple une structure alimentée par des dons.

La question de la mise en réseau a également été abordée, car elle joue de fait sur l'efficacité de la répartition des financements et le ciblage des besoins réels. Ce réseau comprendrait tous les acteurs, bailleurs, prêteurs, donateurs, institutions de microfinance et porteurs de projets. Les institutions de microfinance ne doivent pas être de simples pourvoyeurs de fonds mais s'adapter aux réalités locales, aux coutumes des populations bénéficiaires *in fine*. Ceci passe par une connaissance approfondie du tissu économique et social local. La manière de travailler et d'aborder les problèmes est donc spécifique à chaque région et aux acteurs locaux présents sur le terrain au regard de leur réelle implication et des moyens qu'ils sont disposés à investir dans la conduite des projets.

Les pays en voie de développement disposent souvent de fortes ressources mais qui sont investies à l'étranger. Comment utiliser cette liquidité disponible ? L'éventualité d'un appui aux banques locales et d'apports de garantie à l'aide des Banques européennes a été proposée.

Un autre débat a été ouvert sur la confiance, dans le milieu de la microfinance, entre les intervenants, prêteurs et emprunteurs:

- circulation de l'information dans les deux sens (du prêteur à l'emprunteur et de l'emprunteur au prêteur) ;
- rôle essentiel de l'organisme intermédiaire grâce à la clarté de ses comptes, envoi d'émissaires bénévoles à la charge de l'organisme, l'objectif étant que l'intermédiaire s'assure de la bonne circulation des informations ;
- encouragement de l'accompagnement des porteurs de projets ;
- multiplication des outils d'évaluation des impacts sociaux.



## 5 Conclusion des 3<sup>èmes</sup> Entretiens de la Finance Solidaire

Les retombées de cette journée permettent non pas de faire un bilan mais d'ouvrir à plus de réflexions communes sur le développement de l'épargne solidaire à l'échelle européenne.

La volonté de travailler ensemble, qui est l'essence même de l'étude FINEUROSOL, ouvre des perspectives de rapprochement dans un secteur où la capitalisation des pratiques de financement solidaire est très importante et vise à améliorer l'efficacité des acteurs.

L'effort de concertation des membres et la richesse des échanges lors du colloque et des ateliers ont constitué un apport non négligeable à l'approfondissement de cette étude.

C'est effectivement un projet très ambitieux qui nécessite un certain pragmatisme. Cette journée permet aux instigateurs du projet de rester réalistes et de prendre conscience des limites des propositions faites et de s'enrichir des suggestions des acteurs du secteur. Il a été admis que le projet demeure nécessaire au rapprochement préalable des acteurs en Europe pour une finance solidaire élargie.

La lisibilité et la crédibilité de l'épargne solidaire sont les conditions inhérentes au développement du secteur. La mise en place d'indicateurs communs et d'un label européen soulève des problématiques qu'il faudra résoudre. La base de données intensifie la crédibilité du secteur en favorisant la transparence auprès des épargnants et des acteurs locaux. L'offre des produits d'épargne solidaire est ainsi clairement identifiée et renvoie à une volonté partagée par les citoyens qui œuvrent pour un monde plus juste.